



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION
COMPLÉMENTAIRE EN ARTS DU CIRQUE
SESSION 2023**

**La rectrice de la région académique,
rectrice de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés respectivement présidente, vice-présidente et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire en Arts du cirque :

Présidente :

Mme Annik AMADEUF - IA-IPR EPS

Vice-Présidente :

Mme Estelle BADAT - IEN du 1er degré

Membres :

- M. Stéphane NEGRIN - conseiller théâtre, cinéma et audiovisuel à la Direction des actions culturelles (DAC) Réunion

- M. Claude Jos BERNARD - professeur d'EPS au lycée Boisjoly Potier au Tampon

- M. Gérard BRAON – professeur agrégé EPS au collège Hippolyte Foucque

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 22/02/2023

Pour la Rectrice et par délégation,
La Cheffe de la division des examens et
concours,
signé

Abla ZENATI